

prospérité de 30,000 habitans, doubler la population elle même par l'émigration, développer les ressources d'un territoire riche et fertile, fournir un débouché facile à tous les articles propres à maintenir l'abondance sur les marchés de nos villes, et ouvrir la porte à l'exploitation d'une magnifique suite de pouvoirs d'eau qui décupleront le commerce et l'importance de cette contrée.

Telles sont, messieurs, les observations que nous avons humblement l'honneur d'exposer en faveur de l'amélioration que nous demandons, et qui ne coûtera qu'une bagatelle en comparaison du bien immense et certain qu'elle ne peut manquer de faire au commerce, à l'agriculture et à toute espèce d'industrie dans cette partie du pays, tout en concourant à la prospérité générale et à l'augmentation du revenu public, qui en couvrira les frais en peu de temps.

Nous vous prions donc, messieurs, de vouloir bien faire valoir ces considérations, avec les raisons convaincantes que vous savez si bien déduire en tems et lieux, en faveur de toutes les entreprises utiles et nécessaires; et vous aurez acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance et à celle de tous les habitans des comtés qui bordent la rivière Yamaska. Alors plus de doute que la sagacité libérale et prévoyante du gouvernement et de la législature ne se rende à la justice évidente de notre humble supplique, et ne nous accorde en cette session les moyens de rendre navigable notre rivière jusqu'aux pieds des rapides de Bourchemin.

St. AIMÉ, 31 Mars, 1858.

J. WURTELE,  
 T. BRODEUR,  
 G. A. MASSUE,  
 O. J. PARADIS,  
 G. T. PELTIER,  
 JOS. DANSEREAU,  
 CHS. BLAIN,  
 J.-BTE. COMMEAULT,  
 L. A. SENÉCAL.